

Méthodologie et pilotage

Phase 02 – La concertation

Durant la Phase 02 du SODAVI Île-de-France, trois instances de travail ont été mobilisées tout au long de la démarche :

Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage décide des grandes orientations du SODAVI. Sous la présidence de la DRAC Île-de-France, il réunit des membres du ministère de la Culture, de TRAM, du Conseil Régional d'Île-de-France et d'autres collectivités, d'artistes et d'acteurs des arts visuels. Il a pour rôle de valider tous les éléments nécessaires à la définition et au bon déroulement de la démarche : objectifs, méthodologie, calendrier, modalités de la concertation, communication, etc.

Le Comité de suivi

Le Comité de suivi assure la mise en œuvre opérationnelle du dispositif et le bon déroulement de la démarche. Il est composé de différents acteurs du secteur des arts visuels, parmi lesquels des artistes et des membres du réseau TRAM.

Le Groupe d'artistes observateurs

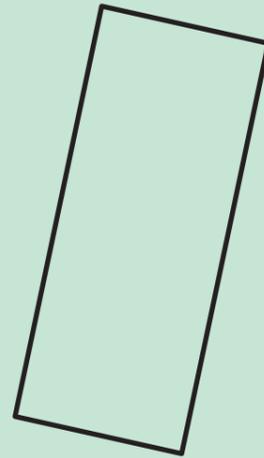
Au début de la phase de concertation, un groupe d'artistes a été constitué afin de commenter et d'améliorer le déroulé et la méthodologie de la concertation. Il a ainsi rejoint ces deux instances pour la Phase 02 du SODAVI Île-de-France.

Rappel / Phase 01 — Diagnostic

La phase initiale de ce SODAVI a consisté en un état des lieux des acteurs du secteur des arts visuels présents en Île-de-France à partir des ressources et données disponibles, d'échanges avec des acteurs professionnels du secteur, de temps de travail et d'entretiens avec les membres du réseau TRAM et au travers la réalisation d'entretiens avec des artistes sur la construction de leur parcours professionnel. Il ressortait notamment de cette phase de pré-diagnostic :

- une forte concentration des acteurs des arts visuels en région Île-de-France [90% sur le territoire de la Métropole du Grand Paris]
- la présence des structures des champs de la formation et de la production/diffusion sur l'ensemble du territoire régional
- une pluriactivité partagée pour l'ensemble des acteurs et une forte porosité des activités
- la difficulté de rendre compte de l'offre francilienne d'ateliers d'artistes (individuels et collectifs)
- l'absence de données et des ressources éparses, fragmentaires et datées sur le secteur
- une précarité importante des artistes et des indépendants
- la difficulté d'identification de certains acteurs, l'absence de statuts juridiques ou la complexité des statuts
- la faible visibilité des métiers présents dans la filière et dans les structures

La concertation du SODAVI Île-de-France s'est déroulée d'avril à juin 2019 et s'est articulée en 3 chantiers thématiques³ sur le territoire francilien, organisés en différents ateliers pendant lesquels plus de 300 personnes, artistes et professionnels, se sont mobilisés pour débattre des enjeux du secteur des arts visuels et formuler des propositions visant à son amélioration et sa structuration. L'ensemble des propositions formulées durant les ateliers a fait l'objet d'un questionnaire en ligne pendant l'été 2019, afin de prolonger la concertation et de permettre la mobilisation du plus d'acteurs possible. Près de 140 personnes ont renseigné ce questionnaire dont les résultats ont permis d'enrichir les 50 propositions présentées dans le livret de la Phase 02.



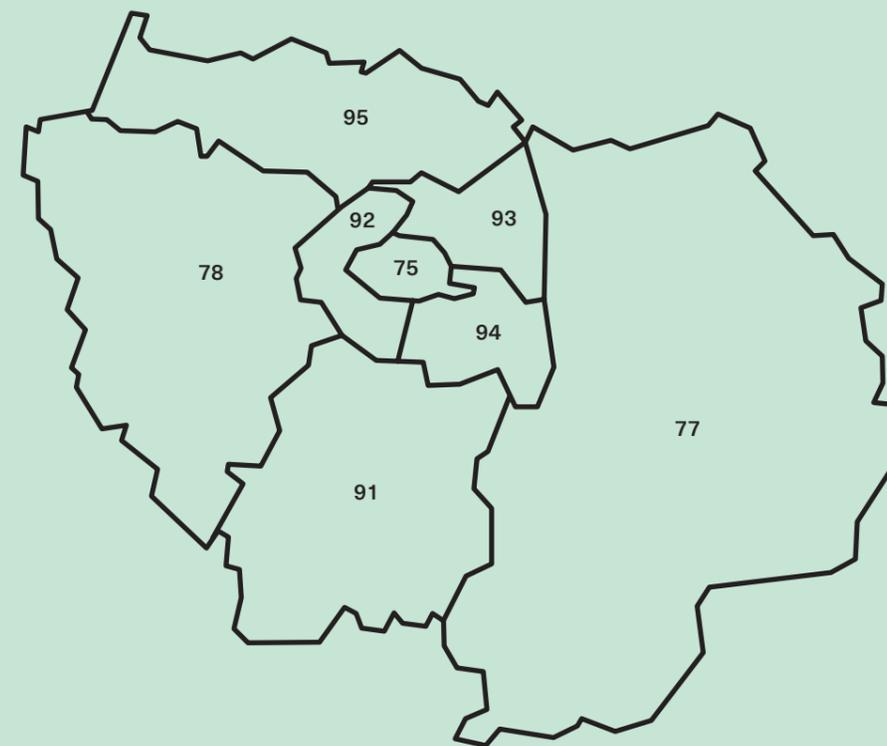
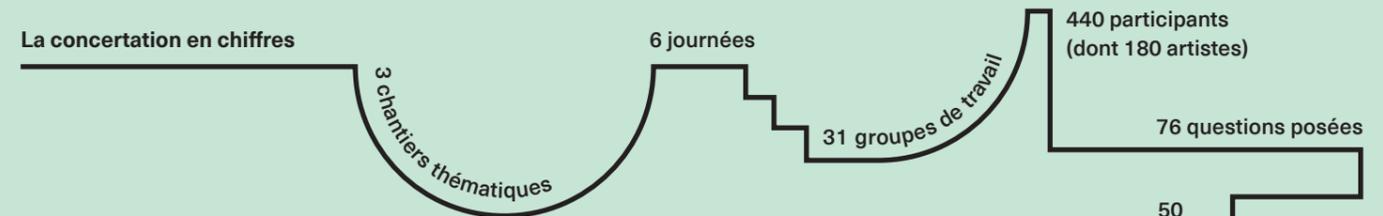
SODAVI Île-de-France

Le parcours des artistes — Perspectives

Le SODAVI est une démarche de concertation qui a vocation à consolider la mise en réseau et la coopération des acteurs des arts visuels sur le territoire régional. Elle doit permettre d'établir des préconisations pour le développement et la structuration du secteur et d'accompagner l'adaptation des outils de politiques publiques aux nouvelles réalités des parcours des artistes. En Île-de-France, le SODAVI est lancé à l'initiative de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et orchestré par TRAM (Réseau art contemporain Paris/ Île-de-France), avec l'appui de l'agence amac. Ils ont mobilisé un Comité de pilotage regroupant une vingtaine d'acteurs du secteur des arts visuels : artistes, représentants de collectivités, de centres d'art, du FRAC, de fondations privées et de galeries, qui est accompagné d'un Comité de suivi élargi.

Ce dispositif de co-construction des politiques publiques repose sur une méthodologie en 2 étapes : diagnostic et concertation. L'établissement d'un état des lieux et d'un diagnostic des arts visuels pour le territoire francilien, non-exhaustif et limité dans le temps, a été conduit de mai 2017 à mai 2018¹. La seconde phase de concertation s'est déroulée d'avril à juin 2019 dans le cadre de 3 chantiers thématiques, prolongés par un questionnaire en ligne de juillet à septembre 2019. Ce document propose une synthèse du livret de la Phase 02, *Parcours des artistes – Perspectives*².

La concertation en chiffres



3 Cf. la méthodologie de la concertation du livret de la Phase 02, *Le parcours des artistes – Perspectives*, p. 34-35.



1 Le livret de la Phase 01 du SODAVI Île-de-France, *Parcours de l'artiste – Premiers éléments*, est consultable à l'adresse suivante : tram-idf.fr/sodavi-idf/.

2 Le livret de la Phase 02 du SODAVI Île-de-France, *Parcours des artistes – Perspectives*, est consultable à l'adresse suivante : tram-idf.fr/sodavi-idf/.

Perspectives proposées par le Comité de pilotage

À partir des propositions émises durant la concertation et afin de prendre en compte les besoins exprimés par les acteurs, 6 axes prioritaires ont été retenus par le Comité de pilotage. Pour chacun de ces 6 axes, des perspectives ou actions à conduire dans les prochains mois et années sont proposées afin d'agir à la fois au niveau régional – en s'appuyant sur des dispositifs existants, en les adaptant ou en les harmonisant, ou encore en proposant des actions

nouvelles – et au niveau national – notamment par le biais d'ajustements législatifs ou réglementaires. Le livret de la Phase 02 du SODAVI Île-de-France rend compte de l'ensemble de ces perspectives qui y sont déclinées en plusieurs pistes d'intervention et de mise en œuvre opérationnelle, à développer en partenariat avec les acteurs concernés (élus, services des collectivités, acteurs et organismes privés, organisations professionnelles, responsables et membres

des équipes des structures de production et de diffusion, galeries, artistes, professionnels indépendants, etc.). Celles-ci sont également à considérer à l'aune des préconisations formulées depuis des années par les organisations professionnelles et syndicats d'artistes, tout comme les études ayant pu être conduites sur ces différentes questions.

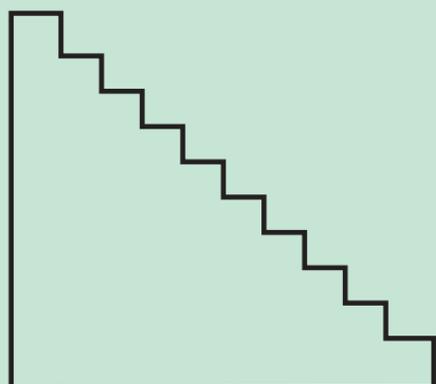
1

L'évolution du statut de l'artiste-auteur et de sa rémunération

Le premier axe d'intervention concerne le **besoin pour les artistes-auteurs de disposer d'un statut simplifié, adapté** à la réalité des pratiques artistiques **et répondant aux situations de pluriactivité** rencontrées par ces derniers. Partagé par l'ensemble des acteurs des arts visuels depuis plusieurs années et sujet omniprésent durant la concertation, ce constat rejoint la nécessité d'une reconnaissance du travail des artistes et du développement de leur économie.

À cet effet, il apparaît nécessaire et urgent **d'user de bonnes pratiques professionnelles, de systématiser la contractualisation, d'inscrire la rémunération de l'artiste au cœur des relations entre les tutelles**. Plus largement, il faut **s'engager collectivement à veiller au respect la législation actuelle dans l'application du droit d'auteur et soutenir une révision du statut d'artiste-auteur**.

↻ Détail des actions proposées p. 6-7 du livret de la Phase 02.



2

Le développement de la politique d'ateliers et ateliers-logements

L'accessibilité à des espaces de travail adaptés aux réalités des pratiques artistiques a été réaffirmée comme une priorité tout au long de la concertation, afin de participer à la sécurisation des conditions de travail et de vie des artistes. Le développement d'une politique volontariste d'ateliers et d'ateliers-logements apparaît comme particulièrement attendu de la part des acteurs dans la région francilienne où le foncier est onéreux.

Ainsi, **l'identification du parc existant et de ses conditions d'accès, une meilleure coopération entre les acteurs – publics et privés –, la rédaction d'un vademecum pour la construction et la rénovation d'ateliers** sont parmi les pistes suggérées pour participer à la mise en œuvre d'actions fortes sur le territoire francilien. Une **révision du cadre juridique et législatif** est également nécessaire, ainsi que la pérennisation des modalités d'attribution des ateliers ou encore la faisabilité d'un dispositif d'accession à la propriété.

↻ Détail des actions proposées p. 8-9 du livret de la Phase 02.



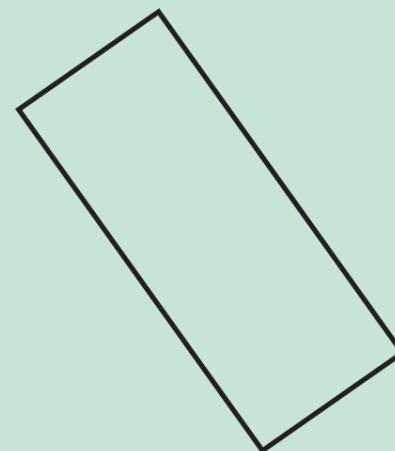
3

La création d'un centre de ressources régional

La création d'un centre de ressources pour les arts visuels en région est une proposition en réponse à un besoin récurrent des acteurs franciliens, fortement exprimé durant la concertation et déjà identifié lors de la Phase 01 de diagnostic du SODAVI Île-de-France, afin de faciliter l'accès à l'information.

Est ainsi souhaitée une **structure physique dotée d'antennes sur le territoire et constituée d'une équipe dédiée, ainsi qu'une plateforme numérique**. Ce dispositif doit permettre le **développement d'outils, la collecte de données, l'accès à la ressource professionnelle, le partage d'informations** sur le secteur et l'**interconnaissance des acteurs** de la région. Il peut remplir une mission spécifique en direction des artistes et des diffuseurs du territoire pour les accompagner dans leurs démarches sociales, administratives et juridiques.

↻ Détail des actions proposées p. 10 - 11 du livret de la Phase 02.



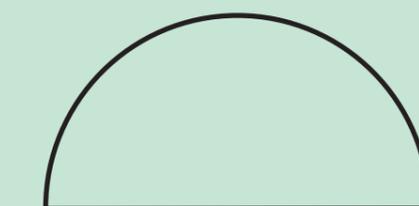
4

La formation aux enjeux de la présence des artistes dans la société

L'information et la communication sur les spécificités du secteur et du statut d'artiste-auteur apparaissent comme les conditions nécessaires pouvant contribuer à la structuration du secteur et accompagner son développement économique. L'amélioration et le développement de la **formation professionnelle et continue** en direction des artistes-auteurs et des acteurs culturels (élus, services des collectivités, acteurs privés, etc.) et de la **formation initiale** des artistes figurent parmi les propositions énoncées à cet effet lors de la concertation.

De telles mesures d'intervention visent ainsi à **informer les acteurs et à déconstruire des représentations** de l'artiste encore trop souvent stéréotypées pour permettre à l'action publique de s'adapter à la réalité de leur activité et de leur conditions d'exercice. À partir d'une **étude sur les besoins en formation** des acteurs régionaux, il s'agit donc de **construire une offre adaptée, de renforcer la place des arts visuels dans l'éducation artistique et culturelle** et d'initier des temps de rencontre entre les acteurs du territoire.

↻ Détail des actions proposées p. 12-13 du livret de la Phase 02.



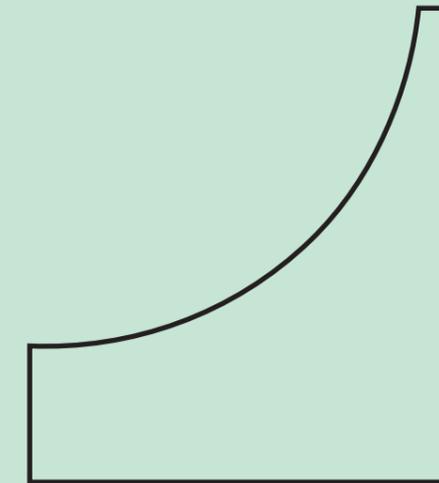
5

Le renforcement des dispositifs d'art dans l'espace public sur les territoires

La place de l'art dans l'espace public est une des thématiques majeures retenues ici en raison de la diversité et des possibilités offertes par les territoires en constante mutation qui forment la région Île-de-France. Les grands projets d'aménagement urbains actuellement engagés représentent, en effet, autant d'opportunités d'interventions artistiques, à travers la **systématisation et l'accompagnement de la commande artistique** dans des architectures riches et contrastées. De même, les prochaines manifestations internationales en Île-de-France constituent des occasions de développer l'**inscription des projets artistiques dans l'urbanisme transitoire**.

Des mesures incitatives ont ainsi été formulées pendant la concertation pour **favoriser le développement et la pérennisation des dispositifs existants**, en les adaptant afin d'**intégrer des lieux de travail et des résidences d'artistes**. Plus largement, il est proposé d'intervenir du côté du **1% artistique** pour **en étendre le caractère obligatoire** et agir auprès des aménageurs et concepteurs de l'espace public afin de les sensibiliser à l'ensemble de ces questions.

↻ Détail des actions proposées p. 14-15 du livret de la Phase 02.



6

La valorisation de la scène française à l'international

Rassemblant l'ensemble des acteurs du secteur des arts visuels et la majorité de la population artistique, **la région Île-de-France** occupe de fait une place particulière sur la scène artistique française, représentant un **point de passage incontournable dans la construction du parcours des artistes, tant nationaux qu'internationaux**. Cependant et à l'inverse, la scène artistique française bénéficie d'une **trop faible visibilité internationale** et trop peu d'œuvres d'artistes sont acquises ou exposées dans les grandes institutions culturelles étrangères.

Il est donc urgent de **proposer un accompagnement approprié pour faciliter la circulation des artistes franciliens sur l'ensemble du territoire national** et ceux d'autres régions sur la région Île-de-France, tout autant que pour **promouvoir la scène française à l'international**. À cet effet, la première étape consiste en la **réalisation d'un diagnostic de l'existant pour permettre notamment la création et/ou l'adaptation des dispositifs actuels**, ainsi que **leur articulation avec les missions de l'Institut français et les actions des collectivités et autres acteurs concernés**.

↻ Détail des actions proposées p. 16 -17 du livret de la Phase 02.